

**VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE**

**(Rhône)**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2 MARS 2009**

**Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme JACQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER, Mme GLANDIER, M. PICARD, M. DUCRAY, M. GUENICHON (adjoint(es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER, M. MOULIN, Mme RUCH, Mme BEAUCLAIR, Mme BAIZID, M. MANDON, Mme CAVELIER-JOLIBOIS, Mme SEIVE, Mme PAGNON, Mme TOINON, M. BRAKENI, Mme DUBURE, Mme BERTHOUX, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER (conseillers municipaux).**

**M. LACROIX, Trésorier Principal.**

**Absents : Mme DUBOIS (pouvoir à Mme PARLIER), M. GOUDARD, M. CHARRIN, M. ERYILDIZ (pouvoir à M. FAURITE), M. DESMULES (pouvoir à Mme TOINON), M. RONZIERE (pouvoir à Mme BERTHOUX).**

**Secrétaire de séance : Mme PAGNON.**

Avant l'examen de l'ordre du jour du Conseil municipal, M. LE MAIRE salue la présence d'une délégation en provenance de Moldavie accompagnée de Mlle COTTIN dont on connaît l'action pour développer les liens entre notre ville et le District de Kalarach et Mme BLANC, Présidente de l'Association Beaujolais-Kalarach. Il salue également la présence de M. HANOT, Président du Comité des Associations de Jumelages.

Il rappelle que M. GUENICHON, Adjoint à la Culture et aux Jumelages accompagné de M. DUFRESNE, Directeur Général Adjoint, se sont rendus il y a quelques semaines à Kalarach. Il souhaite que de nombreux échanges aient lieu afin que nous puissions partager et qu'ainsi les liens tissés entre notre ville et la Moldavie soient les plus fructueux possibles.

## **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2009.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2009 est adopté à l'unanimité.

## **2 – APPROBATION DU PLAN ENVIRONNEMENT**

M. Olivier MANDON présente le plan Environnement :

En adossant la Charte de l'Environnement à la Constitution de la Cinquième République en mars 2005, la France a choisi d'inscrire explicitement et de façon formelle, dans le respect des textes qui fondent nos institutions, un troisième pilier du pacte républicain fondé sur la notion du développement durable.

Il s'agit en effet que l'environnement soit reconnu comme "patrimoine commun de tous les êtres humains", cette reconnaissance induisant une responsabilité particulière nouvelle, une responsabilité écologique partagée.

Cela nous rappelle également que la notion de développement durable traduit notre responsabilité envers les générations futures. Notre développement doit se fonder sur une solidarité entre les hommes et entre les territoires. Il nécessite de concilier le développement économique et social avec une gestion pérenne des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Par la décision de mettre en œuvre un Plan Environnement pour la Ville de Villefranche, nous avons donc choisi de nous engager localement et de positionner notre ville comme une collectivité engagée pour la préservation de l'environnement, le bien-être de ses habitants, la lutte contre le réchauffement climatique et pour le développement durable. Le Plan que nous vous présentons aujourd'hui est la concrétisation de ces engagements de la Ville de Villefranche. Il va non seulement s'appuyer sur des actions nouvelles mais viendra aussi confirmer les travaux d'ores et déjà engagés par les services pour satisfaire aux objectifs du développement durable.

### **Démarche retenue pour élaborer ce Plan Environnement**

Un comité technique a dans un premier temps été mis en œuvre, suivi d'un Comité de Pilotage pour l'élaboration de ce plan puis de 6 groupes de travail thématiques. Ce qui

représente la tenue depuis juin 2008 d'une vingtaine de réunions dédiées à la mise en œuvre de cette démarche.

Les travaux engagés pour établir une proposition de Plan Environnement pour Villefranche ont donc permis de définir toute une série d'actions. Il s'agit en effet d'engager la Ville de Villefranche dans l'intégration de préoccupations environnementales dans tous ses domaines d'intervention et plus globalement d'impliquer tous les acteurs locaux dans un développement durable pour Villefranche.

### **Proposition de Plan Environnement**

La proposition de Plan Environnement présentée aujourd'hui s'articule autour de 5 grands engagements municipaux, concrétisant les termes retenus pour cette démarche : « Pour l'environnement, Villefranche s'engage ! ». Elle a été validée par le Comité de Pilotage du 27 janvier 2009.

Ces **5 engagements** sont ensuite **déclinés en 17 objectifs** mis en œuvre à travers une proposition de **67 actions pour l'environnement et le développement durable de Villefranche**.

### **Plan Environnement de Villefranche-sur-Saône :**

- **Engagement 1 : Une vie en harmonie avec notre « écosystème »**
  - Objectif 1.1 : La qualité des milieux naturels
  - Objectif 1.2 : La qualité du cadre de vie
  - Objectif 1.3 : Un habitat sain
  
- **Engagement 2 : Des politiques de développement, d'aménagement et de l'habitat durables**
  - Objectif 2.1 : Un développement urbain durable
  - Objectif 2.2 : La qualité environnementale des projets d'aménagement
  - Objectif 2.3 : Un habitat de qualité environnementale
  
- **Engagement 3 : Des actions locales contre le réchauffement global**
  - Objectif 3.1 : Des économies d'énergie
  - Objectif 3.2 : Des énergies renouvelables
  - Objectif 3.3 : Des modes de déplacements économes en énergie et de qualité
  
- **Engagement 4 : Une ville éco-responsable exemplaire**
  - Objectif 4.1 : Un management environnemental des services
  - Objectif 4.2 : Une reconnaissance des démarches par la certification
  - Objectif 4.3 : Une commande publique durable
  - Objectif 4.4 : Une veille environnementale et une diffusion de l'exigence de la ville auprès de ses partenaires
  - Objectif 4.5 : Un suivi et une évaluation du Plan Environnement
  
- **Engagement 5 : Caladois, tous acteurs de l'environnement local**
  - Objectif 5.1 : Une population informée et responsabilisée
  - Objectif 5.2 : Une démarche d'implication des jeunes publics
  - Objectif 5.3 : Une incontournable continuité territoriale traduite dans un Plan Climat Énergie Territorial

Le détail du Plan et de ses actions est joint en annexe.

### **Organisation pour la mise en œuvre du Plan**

Afin de permettre la réalisation de ce Plan par les services municipaux, un management de projet favorisant la transversalité sera mis en œuvre. Il sera organisé autour de « référents développement durable » identifiés dans l'organigramme de chaque service et coordonnés par une Mission Développement Durable.

Il est en effet primordial que chaque service adhère à ce plan, en mettant directement en œuvre les actions proposées. Ce qui permettra de s'appuyer sur les compétences et les budgets de ces services, budgets orientés dans le sens du respect de ces engagements.

Les actions du Plan Environnement nécessiteront pour certaines des financements spécifiques : audit énergétique et rénovation énergétique du patrimoine, récupération d'eaux pluviales, aménagements de voirie spécifiques... Certains de ces investissements sont d'ores et déjà pris en compte dans les propositions d'investissement complémentaires pour le BP 2009.

### **Une reconnaissance de la démarche**

Nous vous proposons de confirmer nationalement l'engagement de Villefranche en signant la **Charte des Maires pour l'Environnement** proposée par l'Association des Maires de France. Cette charte s'articule autour des 6 axes suivants :

- promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre les changements climatiques,
- maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics,
- préserver les ressources naturelles,
- protéger la biodiversité,
- conjuguer environnement et santé,
- conduire des politiques municipales écologiquement responsables.

Nous proposons aussi l'élaboration d'un **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) pour Villefranche. Il permettra de donner un prolongement et une reconnaissance de la démarche énergétique engagée pour lutter localement contre le réchauffement climatique tout en encourageant un engagement similaire de tout le bassin de vie Caladois, en lien avec les engagements déjà retenus à l'échelle du Pays Beaujolais.

### **Communication et suivi de la démarche**

Les premières actions de ce Plan Environnement seront développées et présentées au public lors de la Fête de l'Environnement du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2009, programmée au cours de la semaine nationale du développement durable, ayant pour thème cette année la « Consommation Durable ».

Il est enfin proposé de faire évoluer le Comité de Pilotage vers un « Comité de Suivi et d'Evaluation du Plan Environnement ». Cette structure sera redéfinie au regard des engagements développés dans le Plan et aura pour mission de suivre la bonne mise en œuvre de toutes les actions retenues dans cette démarche.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 12 abstentions (Mme TOINON, M. BRAKENI, Mme DUBURE, Mme BERTHOUX, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve le Plan Environnement proposé ;
- autorise le Maire à signer la Charte des Maires pour l'Environnement proposée par l'Association des Maires de France ;
- valide l'évolution du Comité de Pilotage du Plan Environnement vers un « Comité de Suivi et d'Evaluation du Plan Environnement ».

Il est à noter les interventions suivantes :

**M. LE DEPUTE-MAIRE** fait observer que les questions liées à l'environnement exigent des engagements clairs au niveau national, cela a été le cas avec la Charte pour l'Environnement et les Grenelle de l'Environnement. Il y aura également des engagements précis au niveau local et non pas des engagements gadgets. Il en va de notre responsabilité envers les générations futures. La démarche de la Ville a été pragmatique avec la création d'un Comité technique puis d'un Comité de pilotage rassemblant les personnes intéressées et compétentes, qu'elles soient élues ou non ; la présidence de ce Comité de Pilotage a été confiée à M. Olivier MANDON, Conseiller municipal.

Il remercie l'ensemble des participants à ces groupes de travail qui ont été nombreux et rappelle que les démarches concernant l'environnement ou le développement durable doivent être prises en compte dans l'ensemble des actions conduites par la Ville. Il s'agit d'une priorité transversale. D'ailleurs, sans attendre ce Plan, un certain nombre d'actions ont été engagées par les services de la Ville, que ce soit par la diminution de l'utilisation du papier et des photocopies, par l'engagement des Espaces Verts dans une démarche de réduction de l'empreinte environnementale ; des actions ont également été conduites par la CAVIL.

La réduction de la vitesse sur l'autoroute dans la traversée de Villefranche fait également partie des priorités de la municipalité ainsi que des efforts sur la consommation d'énergie : par exemple, les horaires d'illuminations ont été réduits, l'éclairage public est désormais plus économe en consommation et les nouveaux bâtiments répondent aux normes HQE. Preuve de ces engagements de la municipalité, des sommes ont été identifiées dans le budget : 100 000 € en investissement et environ 30 000 € en fonctionnement.

**Mme BERTHOUX** déclare : « Nous arrivons au terme du travail du comité de pilotage pour la mise en place d'un plan pour l'environnement auquel nous avons apporté notre contribution et dans lequel nous nous sommes beaucoup investis. La réflexion menée a été approfondie et intéressante et nous saluons la motivation d'Olivier MANDON en tant que Président de ce comité.

Vous proposez au Conseil municipal aujourd'hui d'adopter un Plan pour l'Environnement.

17 objectifs, à travers 67 actions : des têtes de chapitres séduisantes mais dont les objectifs sont imprécis et énumérés sans hiérarchisation, ni priorité.

L'ensemble de ce plan ressemble plus à un catalogue de propositions qu'à un véritable plan d'actions.

Vous parliez, Monsieur le Maire « d'une volonté globale dans l'ensemble des thématiques... ».

Certaines actions qui sont essentielles pour l'avenir de notre agglomération comme la protection des champs captants d'eau potable ou la mise en place d'un réseau de transports en commun performant sont peu prises en compte, il ne suffit pas en effet de les citer... Nous regrettons le manque d'ambition avéré dans ces domaines qui auraient pu être particulièrement révélateur d'un engagement fort de nos collectivités en faveur de l'environnement. En revanche, des actions comme la mise en place d'un logo ou l'organisation d'une fête pour l'environnement ont été votre priorité.

Nous l'avons rappelé souvent pendant les séances de travail du comité, un plan d'actions comporte selon nous :

- des priorités
- des objectifs chiffrés
- un échéancier
- des indicateurs de résultat
- et des budgets affectés à chacune des actions

Par exemple, dans son plan pour l'environnement récemment adopté, la Ville de Gleizé a prévu entre 50 et 150 000 € pour des actions précises comme la rénovation des bâtiments municipaux pour réaliser des économies d'énergie.

Comment envisagez-vous le travail de suivi du comité que vous mettez en place, si aucun indicateur de résultat n'est prévu ?

Nous n'avons dans le document que vous présentez ce soir, aucune information sur les budgets susceptibles d'être consacrés aux actions citées, or c'était pour notre groupe, LA condition pour que ce PLAN soit crédible. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce rapport considérant qu'il manque à ce plan l'essentiel pour qu'il ait notre soutien.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** répond que l'objectif du plan n'est pas de fournir des estimations chiffrées pour chacun des engagements. Il fallait d'abord mettre en place un plan qui précise les objectifs, il sera ensuite mis en application en fonction des priorités discutées lors de chaque budget. Il souligne d'ailleurs une évidence : on retrouve au sein de tous les projets de la Ville, des mesures à caractère environnemental ou conformes au principe du développement durable sans que les sommes soient isolées précisément. Nous avons mis en place une charte au niveau local comme on le fait dans la majorité des villes de France.

**M MANDON** rejette le terme de catalogue et précise qu'il s'agit de 67 actions qui seront rapidement mises en place. Aucune de ces actions n'a été décidée au hasard. En ce qui concerne la qualité de l'eau, il rappelle qu'il aborde ce sujet à chaque réunion de la CAVIL ; c'est bien entendu prioritaire mais c'est aussi le domaine de la CAVIL, instance à laquelle il appartient et où il rappelle l'intérêt que l'on doit apporter à la qualité de l'eau potable.

En ce qui concerne les transports en commun, il s'agit également d'une responsabilité de la CAVIL. Mais d'autres mesures allant dans le même sens peuvent être prises en compte par la Ville, c'est ainsi que l'on note la création d'un pool de vélos électriques et la mise en place de moyens de covoiturage pour les services municipaux notamment qui se déplacent à l'extérieur de la ville pour aller suivre des formations.

Quant au logo, s'il a jugé nécessaire de le mettre rapidement en place, c'est tout simplement parce qu'en matière d'action environnementale, il faut assurer une communication forte. C'est ainsi que ce logo sera placé dans tous les lieux qui feront l'objet d'une action dans le cadre du Plan Environnement. De la même façon, il était indispensable de mettre en place très rapidement une fête de l'environnement à Villefranche de façon à impliquer l'ensemble des Caladois.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** déclare que le Plan Environnement concerne en effet tout le monde. C'est ainsi que les associations qui souhaiteront être aidées par la Ville devront respecter les objectifs du Plan Environnement. Il tient à insister sur l'importance de la lutte contre le bruit. Une campagne sera lancée dans quelques jours. Dans ce domaine, 3 étapes seront respectées : l'information, la prévention mais aussi la sanction. Il souligne qu'en cette matière, il sera intransigeant. Il n'est pas normal que la vie de certains Caladois soit rendue impossible par un incivisme de leurs voisins ou par le bruit créé par certains véhicules, etc...

**Mme TISSOT** indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport. Certes, elle fait part de son accord pour la dynamique engagée, mais elle émet des réserves sur certaines des 67 actions. En effet, il en est qui relèvent de la CAVIL. Le principe d'évaluation des actions aurait dû être développé plus précisément, surtout en ce qui concerne l'engagement n° 1 qui paraît assez vague. Elle regrette également que ne soient pas évaluées les conséquences financières et juridiques et elle craint que la mairie ne se donne pas tous les moyens possibles pour le respect de ce plan, notamment, en ce qui concerne la protection des champs captants. Néanmoins, elle félicite M. MANDON pour son dynamisme dans le traitement de ce dossier.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** rétorque que lorsque la liste des actions est trop longue, on la traite de catalogue et que s'il y en a seulement 3 ou 4, c'est insuffisant. Ce qui est certain, c'est que la municipalité mettra les financements en face des actions. Il conviendra également, dans les différents projets, d'identifier ce qui relève de la protection de l'environnement. Quant à la protection de l'eau, des mesures très importantes ont déjà été prises par la CAVIL mais il faudra aller encore plus loin et cela est valable également pour les transports en commun qui feront d'ailleurs l'objet d'une nouvelle délégation de service public par la Communauté d'Agglomération.

**M. PICARD** fait le point des diverses interventions de la CAVIL en matière environnementale, notamment s'agissant des champs captants abritant les puits d'eau potable. Il y a actuellement en cours une déclaration d'utilité publique permettant d'agrandir le périmètre immédiat. Il rappelle également que des mesures complémentaires concerneront le périmètre rapproché.

Le Plan de Déplacement Urbain se met en place avec notamment un schéma vélo décliné commune par commune, la réalisation totale étant comprise sur une période de 8 ans. Il sera également prévu un schéma piétons. Des mesures sont également prises permettant l'accessibilité des transports en commun et des bâtiments publics. La collecte des déchets a été améliorée avec un tri supplémentaire dans de nouveaux containers. En matière

d'assainissement, il faut signaler l'investissement très important permettant la suppression de la station d'épuration de Limas-Pommiers dont les eaux seront traitées par la station d'épuration installée à Villefranche.

Le Programme Local de l'Habitat prévoit également des actions précises en matière environnementale et développement durable.

**Mme BERTHOUX** se demande, concernant le plan vélo, si l'aménagement de pistes cyclables déterminées seront prévues dans le budget.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** répond qu'effectivement dans le budget, des dépenses ont déjà été prévues pour commencer le maillage des pistes cyclables sur notre commune. La réalisation de ces pistes pourra commencer dès que les conditions atmosphériques, jusqu'à présent défavorables, le permettront.

**M. SADDIER** déclare qu'il est dommageable en cette matière que des engagements soient pris par la Ville alors que cela ne relève pas de ses compétences. Il aurait beaucoup plus apprécié ce plan s'il avait été conduit au niveau de l'agglomération, par exemple, en ce qui concerne la limitation de vitesse sur l'autoroute où les actions auraient été plus efficaces. A ce jour, ce plan ne permet pas de répondre précisément à nos concitoyens en ce qui concerne la qualité de l'eau, la qualité de l'air ou la qualité des sols.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** répond qu'en ce qui concerne la qualité de l'air, un baromètre est déjà à la disposition de nos concitoyens sur le site internet de la ville et qu'il sera encore amélioré. Un contrôle précis sera effectué pour étudier l'amélioration des comportements en matière de bruits. Ce plan est bien entendu complémentaire avec des actions conduites par les autres communes et la CAVIL mais il est normal que la Ville de Villefranche prenne des engagements en son nom propre.

**M. RAVIER** estime qu'il est préférable de disposer d'un plan qui prévoit un cadre plutôt que d'énoncer quelques projets phares. Il se félicite des actions conduites à proximité des quartiers en développement social avec notamment une réduction de vitesse sur l'autoroute ou avec un contrôle très sévère des émissions de l'usine d'incinération. Pour sa part, il souhaiterait également que soit prévue une clause d'insertion dans les marchés publics qui permettent de prévoir l'embauche d'habitants des quartiers en difficultés.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** indique que cela sera fait chaque fois que ce sera possible.

**M. MANDON** insiste sur la réglementation très stricte appliquée à l'usine d'incinération. En effet, elle respecte actuellement des normes bien plus sévères que celles édictées par la réglementation. Il cite notamment la double filtration au charbon et au bicarbonate de façon à éviter les émissions de dioxine. Il faut d'ailleurs noter que la pollution émise par l'usine d'incinération est nettement inférieure à celle provenant de l'autoroute.

### **3 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE SUR LE COMPLEXE ST EXUPERY – CHOIX DU LAUREAT DU CONCOURS ET PASSATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** indique que ce dossier sera reporté à la prochaine séance du Conseil municipal, le 30 mars. En effet, le jury réuni le 24 février a classé 2 candidats

premiers ex aequo. Il est donc normal qu'il dispose d'un délai de façon à effectuer le choix et à proposer au Conseil municipal la signature du marché avec le lauréat.

**Mme BERTHOUX** se déclare heureuse que ce rapport soit retiré car, à son avis, il ne respectait pas les règles de procédure de concours et elle effectue la déclaration suivante :  
« Permettez-moi de rappeler les faits :

Le jury de concours s'est réuni pour l'examen des candidats mardi dernier, le 24 février. L'ordre du jour du Conseil d'aujourd'hui prévoyait la présentation des projets étudiés par le jury et demandait au Conseil « d'approuver la proposition de lauréat du concours et d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat ».

Comment en si peu de temps, en moins d'une semaine, auriez-vous pu présenter ce rapport en Conseil, même si le Maire avait fait son choix ?

Si je me réfère au Code des Marchés Publics, je comprends qu'il était impossible que le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché aujourd'hui, si rapidement. Il semble que quelques étapes essentielles de procédure ont été oubliées (avant le choix effectué par le Maire et avant l'attribution du marché).

De plus, vous annoncez l'examen des projets en Conseil municipal... mais n'aviez prévu aucune communication préalable aux conseillers municipaux (jointe au rapport par exemple).. ce qui est bien regrettable compte tenu de l'importance du projet.

Nous demandons aujourd'hui que ce dossier se poursuive dans le respect des règles et non dans la précipitation. Nous savons qu'il s'agit du principal investissement de votre mandat, vous annoncez qu'il sera exemplaire, nous souhaitons qu'il soit exemplaire à tout point de vue. »

**M. LE DEPUTE-MAIRE** répond que si le jury, au lieu de proposer 2 candidats ex æquo, lui avait proposé un classement avec un seul premier, il aurait été tout à fait possible de faire délibérer le Conseil municipal sur le projet retenu qui aurait été approuvé par le jury et dont il aurait entériné le choix.

Il tient en outre à souligner que toutes les délibérations, toutes les discussions qui se tiennent au cours d'un jury de concours doivent demeurer confidentielles et que nul n'a à connaître, à l'extérieur du jury, les positions, les observations de chacun de ses membres. Quant au respect des procédures en la matière, il estime n'avoir de leçons à recevoir de personne et insiste sur le fait que la Ville de Villefranche respectera toujours les procédures réglementaires en matière de jury ou en toute autre matière.

#### **4 – CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention relative à l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relative au FCTVA ;
- autorise M. le Député-Maire à la signer.

Il est à noter les interventions suivantes :

**M. LE DEPUTE-MAIRE** précise qu'il est reproché à la Ville de ne pas investir suffisamment et il fait observer que ce n'est pas le cas, puisque la municipalité a souhaité engager des dépenses d'investissement supplémentaires de façon à soutenir l'économie et à permettre le maintien de l'emploi. L'ensemble de ces travaux concerneront notamment le maintien en état de notre patrimoine ou les réfections dues aux dégâts causés par la crue du Morgon.

Notre commune sera, sans doute, la première ville du Rhône à signer cette convention. Il demande aux adjoints d'être très attentifs au respect des termes de cette convention de façon à ce que nous puissions bénéficier du versement du FCTVA l'année suivant les dépenses. Il fait observer que le vote du budget en mars ne facilite pas la réalisation dans les délais les plus courts possibles de l'ensemble des travaux votés. Mais si l'on retenait le vote du Conseil municipal en début d'année, nous ne disposerions ni de nos recettes fiscales ni des dotations de l'Etat, ce qui nous contraindrait à des ajustements dès après le vote du budget ; mais il est vrai, néanmoins, que ce décalage n'est pas très favorable à la réalisation rapide de l'ensemble des travaux.

**M. SADDIER** indique que son groupe votera pour ce rapport car il s'agit là d'un avantage de trésorerie qui permet d'anticiper des dépenses. Néanmoins, il estime que la municipalité n'a pas de vision de l'avenir et il s'inquiète de savoir quelles sont les perspectives. Il souhaiterait donc connaître la politique d'investissement de la Ville sur plusieurs années.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** lui répond que la programmation des grandes masses d'investissements a été faite sur les 6 ans à venir et sera présentée en commission de Finances. Il s'attache également à connaître l'impact en matière de fonctionnement de chaque nouvel investissement. Quant aux dépenses de personnel, elles seront le plus limitées possible dans le budget 2009 et par la suite, ces sommes seront ajustées pour permettre le fonctionnement de chaque investissement. Il est évident que lors de la création d'un nouvel équipement petite enfance, il faudra recruter du personnel supplémentaire et donc prévoir des dépenses nouvelles.

En conclusion, il remarque qu'il n'y a pas beaucoup de communes en France qui augmentent les dépenses d'investissement, qui maintiennent les dépenses de fonctionnement et qui n'augmentent pas les impôts.

## **5 – DEMANDE D'ANTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE VOTE DU BUDGET 2009.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve l'engagement par anticipation sur le vote du budget 2009 d'une nouvelle enveloppe financière de 1 000 000 € pour les travaux suivants :

- une partie des travaux de rénovation du patrimoine bâti 450 000 €  
(Sur ce dernier point sont prévus, 200 000 € pour le centre aéré de Bordelan et 200 000 € pour le centre aéré de Pommiers)

- une partie du programme de rénovation des voiries, trottoirs et éclairage public 350 000 €
- programme de renouvellement des véhicules et matériels 200 000 €

Ces commandes anticipées de travaux permettront de soutenir de manière quasi immédiate l'activité économique, notamment celle du bâtiment et des travaux publics particulièrement touchée par le ralentissement de l'activité économique.

#### **6 - INSTALLATION CLASSEE : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE ATC POUR EXPLOITER UN SITE DE PRODUCTION CHIMIQUE POUR L'INDUSTRIE DU CUIR A TREVoux.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- donne un avis favorable à la demande présentée par la société ATC en vue d'être autorisée à exploiter un site de production chimique pour l'industrie du cuir à Trévoux ;
- demande la définition d'une procédure d'obturation du réseau eaux pluviales en cas d'incendie ou la mise en place d'un système automatisé ;
- demande qu'une attention particulière soit portée aux rejets atmosphériques, en particulier concernant les rejets odorants pouvant se propager dans l'environnement éloigné du site.

#### **7 – MUSEE MUNICIPAL PAUL DINI : TARIF DE VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION « METAMORPHOSES ».**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les tarifs de vente suivants :

- 650 exemplaires du catalogue seront proposés à la vente au public au tarif de 10 € ;
- 150 exemplaires du catalogue seront proposés à la vente aux libraires, galeristes et artistes au tarif de 6,62 € ;
- 600 exemplaires du catalogue feront l'objet d'une distribution gratuite pour la promotion du musée aux différents partenaires répertoriés par délibération du Conseil Municipal 2003-32 du 3 février 2003.

#### **8 – TARIFS ET CAUTIONS DES SALLES GERÉES PAR LE SERVICE LOGEMENT AVEC PRISE EN COMPTE DES FLUIDES ET DU CHAUFFAGE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les tarifs proposés, comme suit, applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

**TARIFS DE LOCATION ET CAUTIONS DES SALLES A COMPTEUR DU 1ER AVRIL 2009**

SALLES DE LA MAISON DES FAMILLES	1/2 Journée		1 Journée		2 Journées		Caution
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	
GRANDE SALLE HABITANTS VILLEFRANCHE	127,00	152,00	350,00	400,00	560,00	660,00	1 100,00
GRANDE SALLE HORS VILLEFRANCHE	226,00	251,00	700,00	750,00	971,00	1 043,00	1 100,00
Maison des Familles Petite salle 11 habitants Villefranche	34,00	39,00	55,00	65,00	90,00	110,00	300,00
Maison des Familles Petite salle 11 Hors Villefranche	57,00	62,00	92,00	102,00	150,00	170,00	300,00

ESPACE BARMONDIERE	Tarifs				Caution
	1/2 journée		1 journée		
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	
Salle 1	50,00	65,00	80,00	110,00	200,00
Salle 2	22,00	30,00	35,00	51,00	200,00
Salle 3	35,00	43,00	56,00	72,00	200,00
Salle 5	35,00	43,00	56,00	72,00	200,00

MAISON DE LA MUTUALITE	Tarifs				Caution
	1/2 journée		1 journée		
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	
	60,00	85,00	100,00	150,00	

SALLE	1/2 journée		1 Journée		Caution
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	
110, Rue Parmentier <b>Remboursement frais d'entretien</b>	10,00	15,00	16,00	26,00	50,00

SALLE	1/2 journée		1 Journée		Caution
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	
338 rue des Remparts <b>Remboursement frais d'entretien</b>	10,00	15,00	16,00	26,00	50,00

47 passage de l'Ancienne Mairie	Tarifs				Caution
	1/2 journée		1 journée		
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	
bureau n°1	10,00	15,00	16,00	26,00	50,00
Bureau n°2	10,00	15,00	16,00	26,00	50,00
bureau n°3	10,00	15,00	16,00	26,00	50,00
Bureau n°4	10,00	15,00	16,00	26,00	50,00
Salle de reunion	15,00	25,00	24,00	44,00	50,00

- dit que ces tarifs ne seront pas appliqués aux associations qui bénéficient à titre régulier d'une mise à disposition gratuite.

## **9 – QUARTIER TROUSSIER – CONSTRUCTION D'UN MUR ANTI-BRUIT LE LONG DE L'AUTOROUTE A6 – APPROBATION DU PROJET.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le projet de construction de l'écran acoustique le long de l'Autoroute A6 au niveau du quartier de Troussier ;
- autorise le Maire à signer les marchés, décisions complémentaires et bons de commande nécessaires dans la limite du montant de l'opération évaluée à 700 000 € TTC ; la participation de APRR étant de 369 564 € TTC.

Il est à noter les interventions suivantes :

**Mme LEBAIL-COQUET** déclare se réjouir de voter enfin ce dossier si important pour les habitants du quartier Troussier et estime d'ailleurs scandaleux que l'on n'ait pas construit un mur dès la création de l'autoroute. Elle estime également que la Société APRR aurait dû fournir une participation plus importante. Elle rappelle qu'il reste à régler le problème du quartier de Béliigny et notamment à proximité des tours ; ce sujet pouvant relever du Plan Environnement.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** rappelle que la Ville hérite d'une situation existante, que la majorité actuelle a fait accélérer ce dossier et déclare qu'il est prévu de continuer ce mur. Il rappelle également que la diminution de la vitesse demandée dans la traversée de la Ville induira un bruit beaucoup moins important.

**M. RAVIER** rappelle que la construction de ce mur est un préalable nécessaire à l'opération ANRU de réhabilitation du quartier Troussier. Il précise aussi qu'une réflexion est en cours pour l'amélioration du quartier Béliigny Ouest.

**Mme LEBAIL COQUET** s'inquiète de savoir si le mur prévu est suffisamment solide et ne risque pas de s'écrouler comme cela a pu se voir dans le passé.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** indique que toutes les dispositions nécessaires ont été prises.

## **10 – RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PASSATION D'UN MARCHÉ ANNUEL A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer le marché ainsi que toute décision à intervenir concernant son exécution.

Il est à noter l'intervention suivante :

**M. LE DEPUTE-MAIRE** souligne l'importance que la municipalité apporte à l'amélioration de l'éclairage public qui conduit notamment à une réduction de la consommation. Il cite l'exemple récent de l'amélioration de l'éclairage du Boulevard Gambetta avec une consommation très nettement inférieure au système précédent.

#### **11 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2007 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE ATHENA.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve l'affectation proposée du résultat du CA 2007 de la section de fonctionnement.

#### **12 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2007 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE GEORGES MERARD.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve l'affectation proposée du résultat du CA 2007 de la section de fonctionnement.

#### **13 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2007 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE MA CALADE.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve l'affectation proposée du résultat du CA 2007 de la section de fonctionnement.

#### **14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées du tableau des emplois.

Il est à noter l'intervention suivante :

**M. LE DEPUTE-MAIRE** informe le Conseil municipal que notre Ville sera dotée au cours du mois de mars de stations permettant de délivrer les passeports biométriques.

Vu le Secrétaire de séance,

Vu le Député-Maire,

V. PAGNON

B. PERRUT